Le droit des contrats de travail à durée déterminée en droit espagnol et en droit français

PREMIÈRE PARTIE : ENTRE RESTRICTION ET LIBERTÉ, L'UTILISATION AMBIVALENTE DU CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DANS LES DEUX DROITS

TITRE I - UN CONTRAT AU SERVICE DE L'ENTREPRISE LIMITÉ PAR LES DEUX DROITS

Chapitre I - L'emploi stable, fondement des limitations légales apportées au contrat à durée déterminée

Chapitre II - L'existence de conditions de validité du contrat plus souples en droit espagnol qu'en droit français

TITRE II - UN CONTRAT AU SERVICE DE L'EMPLOI PRIVILÉGIÉ PAR LES DEUX DROITS

Chapitre I - Le contrat à durée déterminée, instrument traditionnel de la politique de l'emploi dans les deux droits

Chapitre II - Le contrat à durée déterminée, instrument d'insertion des jeunes dans les deux droits

DEUXIÈME PARTIE : ENTRE PROTECTION ET PRÉCARITÉ, L'ÉLABORATION D'UN STATUT DU CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DANS LES DEUX DROITS

TITRE I - L'EXÉCUTION DU CONTRAT ENCADRÉE PAR LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET DE NON DISCRIMINATION

Chapitre I - L'affirmation du principe d'égalité de traitement et de nondiscrimination dans les deux droits

Chapitre II - L'adaptation progressive des règles de droit commun aux contrats à durée déterminée par les deux droits

TITRE II - L'ISSUE DU CONTRAT, SOURCE DE PLUS GRANDE PRÉCARITÉ EN ESPAGNE

Chapitre I - La souplesse du renouvellement et de la succession de contrats en droit espagnol

Chapitre II - Un régime de rupture plus flexible en Espagne comparé au droit français